

L'an deux mil quinze et **le onze décembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mmes Christèle FORET et Evelyne MONFRAY, Messieurs BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Arnaud DE CERTAINES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents excusés :

Brice DUCRUIX et Jean-Pierre BACHELARD

Absents :

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : 12

Date de la convocation : 07 décembre 2015

Date d'affichage : 07 décembre 2015

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 11 décembre 2015.

Ordre du jour

- Résiliation de la convention d'adhésion au groupement de commandes d'Amplivia
- Renouvellement autorisation signature convention avec l'AJC pour l'Accueil Ados 2015-2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant une décision modificative.

Délibérations

N°30: Résiliation de la convention d'adhésion au groupement de commandes d'Amplivia

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la signature de la convention d'adhésion au groupement d'Amplivia en date du 23 novembre 2012 (délibération du 21 octobre 2011) avec la Région qui met à disposition de la communauté éducative de Rhône Alpes, via des marchés de services, un réseau de télécommunications nommé AMPLIVIA. Ce réseau était utilisé par l'école de Garnerans pour disposer d'un haut débit privé. Suite à la mise en place d'un abonnement à la fibre ce réseau n'est plus utile.

Il demande à l'assemblée de dénoncer cette convention d'adhésion au groupement de commandes auprès d'Amplivia.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **AUTORISE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **Monsieur le Maire à dénoncer cette convention avec Amplivia et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour en poursuivre l'exécution et à signer les documents afférents à cette résiliation de convention.**

N°31 : Renouvellement Autorisation signature convention avec l'AJC pour l'«Accueil Ados» 2015-2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui renouveler l'autorisation de signer la convention avec l'AJC « Accueil Ados » pour l'année 2015-2016 pour un montant de 1 920 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **AUTORISE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **Monsieur le Maire, à renouveler la convention avec l'AJC concernant « l'Accueil Ados » pour un montant de 1 920 € et pour l'année 2015-2016.**

En complément de la délibération la commune devra assurer une communication plus importante pour faire mieux connaître cette animation auprès des adolescents et de leurs parents.

N°32 : Décision modificative n°2

Les honoraires d'AXIS CONSEILS pour le marché des EP opération 153, ont été payés sur le compte 2031-153 pour un montant de 7814 €.

Il faut transférer la dépense payée du compte 2031 au compte 2315 par opération d'ordre ce qui permettra de récupérer le FCTVA.

En dépenses d'investissement chapitre d'ordre 041/2315 pour 4236 €

En recettes d'investissement chapitre d'ordre 041/2031 pour 4236 €

Complément de crédits prévus au budget primitif 2015

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCEPTTE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **cette modification budgétaire pour un montant total de 4236,00 €.**

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'eau potable a été présenté au conseil municipal qui n'a émis aucun commentaire.

Il est disponible en mairie pour les habitants qui souhaiterait le consulter.

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Le repas du CCAS a eu lieu le 10 décembre. Tous les participants étaient satisfaits du repas et de l'animation.

Urbanisme et environnement

Problème d'humidité de l'église.

Ces problèmes se traduisent par un écaillage de la peinture à l'intérieur de l'église.

Un architecte de Belleville est venu pour étudier le problème et a apporté plusieurs conseils :

- venue d'une restauratrice pour vérifier que les enduits réalisés étaient à la chaux. Un prélèvement pour analyse sera réalisé.

- les chéneaux seraient utiles essentiellement pour éviter les salissures sur les murs

- l'évacuation des eaux pluviales au pied de l'église ne se réalise pas bien : les tuyaux sont bouchés. Ceci a été confirmé par un passage caméra. Le passage caméra est à refaire avec au préalable un pompage de l'eau stagnante afin de mieux visualiser la cause de l'obstruction.

- il y aurait également un problème de niveau entre l'arrivée du drain et le tuyau d'évacuation. Ce point est à vérifier par une mesure exacte.

Travaux réalisés :

Reprofilage de la chaussée chemin des croisettes côté sud :

Travaux pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales Chemin des Bergerettes

Route d'Illiat / place de la Bascule : rehaussement d'une grille dangereuse car trop basse.

L'Agence d'Ingénierie de l'Ain est venue le 9 décembre faire l'état des lieux dans le cadre du schéma directeur des modes doux et de la voirie. L'état des voies communales a été relevé à cette occasion.

Le cabinet Calad'Etudes a réalisé le diagnostic accessibilité des ERP (établissement recevant du public) communaux le 8 décembre. On attend le rapport.

Il y aura principalement des problèmes de signalisation à corriger.

L'accès au cimetière doit être amélioré : place de parking handicapé et rampe d'accès.

Un rapport détaillé sera communiqué au prochain conseil.

Des barrières amovibles ont été installées pour empêcher l'accès au stade par des voitures coté caserne des pompiers.

Finances

Etat au 11 décembre :

69,71 % en dépenses fonctionnement

78,47 % en recettes de fonctionnement

71,92 % en dépenses d'investissement

82,41 % en recette d'investissement

Il reste environ 9200 € de factures à recevoir

Une économie sur les contrats d'assurance de 580 € sera réalisé en 2016 par rapport à 2015 par l'optimisation de certains postes (vétusté par exemple).

Une réunion de la commission aura lieu fin janvier pour le bilan 2015 et préparer le budget 2016

Communication fêtes et cérémonies

Le bulletin communal est en préparation.

La mise en page sera faite par nous et l'impression par un imprimeur pour un coût sensiblement identique au coût en interne.

Création d'un comité des fêtes.

Faible participation à la réunion publique. Le processus va malgré tout être continué.

Questions / informations diverses

Les travaux d'assainissement par la communauté de communes se terminent par le raccordement électrique. Les raccordements des habitants devraient pouvoir se faire à partir du début d'année.

Un dépôt sauvage de sacs d'ordures a été constaté en prairie. L'examen détaillé des ordures a été réalisé comme cela est fait systématiquement. Aucun courrier avec un nom n'a pu être retrouvé. Une micro carte SD a été retrouvée et contient quelques photos dont celle d'une voiture. La recherche du propriétaire est en cours avec la Gendarmerie.

Une réunion a eu lieu à Dracé avec les communautés de communes du périmètre de fusion voté lors du dernier conseil.

La séance est levée à 23h00.

Prochain Conseil le vendredi 29 janvier 2016 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.